

**Communiqué
Pour distribution immédiate****INNERGEX ANNONCE L'ACQUISITION DE
HUIT PROJETS ÉOLIENS EN FRANCE ET UN PLACEMENT PRIVÉ DE 50 M\$**

- **Acquisition de 7 projets éoliens en exploitation d'une puissance installée de 87 MW;**
- **Entente pour l'achat à la mise en service d'un projet éolien en construction d'une puissance de 44 MW;**
- **Entente exclusive pour le développement d'un portefeuille de projets éoliens en France;**
- **Placement privé d'actions ordinaires d'Innergex pour une valeur totale de 50 M\$;**
- **Augmentation des flux de trésorerie disponibles par action.**

LONGUEUIL, Québec, 21 mars, 2016 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce la conclusion d'ententes définitives avec la société allemande wpd europe GmbH (le « vendeur ») visant l'acquisition d'un portefeuille de 8 projets éoliens situés en France, soit 7 projets en exploitation avec une puissance installée totalisant 87 MW et un projet en construction d'une puissance installée de 44 MW, pour un total de 131 MW. Simultanément, la Société annonce un placement privé avec trois entités affiliées au Mouvement Desjardins pour un montant de 50 M\$.

« L'implantation à l'étranger constitue la pierre angulaire de la prochaine étape de croissance d'Innergex, explique M. Michel Letellier, président et chef de la direction. Cette acquisition représente non seulement l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui permet d'établir les fondations d'une nouvelle phase dans l'évolution de l'entreprise, mais également l'atteinte d'un objectif ambitieux, soit celui d'exporter notre expertise et notre savoir-faire en Europe. De plus, les transactions annoncées aujourd'hui constituent les assises pour le développement futur d'Innergex en France, un marché de croissance fort attrayant. »

Dans le cadre de cette nouvelle phase de croissance, Innergex a également conclu une entente exclusive avec la firme française Société Environnement Minéraux, SARL (« S.E.M ») et le cabinet conseil DRC SARL (« DRC ») pour le développement d'un portefeuille de projets éoliens en France totalisant plus de 100 MW.

DÉTAILS SUR L'ACQUISITION DES HUIT PROJETS ÉOLIENS

Le prix d'acquisition des huit projets éoliens sera d'approximativement €93 millions (l'équivalent de 137 M\$ canadiens) sujet à certains ajustements. De ce montant, €60 millions (l'équivalent de 88 M\$ canadiens) seront déboursés pour les sept projets en exploitation et €10 millions (l'équivalent de 15 M\$ canadiens) seront déboursés comme dépôt pour le projet en construction. Après la mise en service commerciale de ce dernier projet, la Société déboursera €23 millions (l'équivalent de 34 M\$ canadiens) supplémentaires au vendeur, sujet à certains ajustements; d'autre part le dépôt est remboursable si le projet n'est pas achevé tel que prévu. Les dettes sans recours liées aux huit projets, qui totaliseront €121 millions en 2017 (l'équivalent de 178 M\$ canadiens), seront maintenues au niveau des projets acquis. La Société prévoit conclure des instruments de couverture à long terme contre les risques de change afin de réduire l'exposition aux fluctuations des devises.

Innergex prévoit clore l'acquisition des sept projets en exploitation d'ici le 30 avril 2016 et l'acquisition du projet en construction au cours du premier trimestre 2017, sous réserve des autorisations réglementaires et autres conditions habituelles de clôture.

DESCRIPTION DES ACTIFS ACQUIS

Les 8 parcs éoliens sont situés dans la partie nord de la France. La puissance totale installée répartie sur les 8 parcs équivaut à 131 MW et la production moyenne annuelle prévue atteindra 270,000 MWh lorsque le dernier parc sera mis en service en 2017. Toute l'électricité produite par les parcs est vendue en vertu de contrats d'achat d'électricité (« CAÉ ») à prix fixes, pour une durée initiale de 15 ans avec Électricité de France (7 parcs) et S.I.C.A.E Oise (1 parc). Innergex prévoit, pour le portefeuille de 131 MW, des revenus annualisés de l'ordre de 35 M\$ canadiens et un BAIIA ajusté de l'ordre de 28 M\$ canadiens.

Chaque parc possède entre 4 et 22 turbines, pour un total de 52 turbines du manufacturier Enercon et 10 turbines du manufacturier Nordex. L'âge moyen des installations est de 2 ans et l'échéance moyenne des CAÉ est de 13 ans.

Tous les actifs sont opérés par le fabricant de turbines éoliennes respectif, selon les termes de contrats d'exploitation et d'entretien à long terme. La gestion commerciale et technique sera sous la responsabilité de wpd windmanager GmbH & Co. KG, conformément aux contrats à long terme en vigueur. Innergex entend maintenir les contrats existants en place jusqu'à leur expiration respective.

FINANCEMENT DE LA TRANSACTION

Le prix d'acquisition de €93 millions (l'équivalent de 137 M\$ canadiens) sera financé en partie par un placement privé de 50 M\$.

Dans un second temps, un régime de retraite canadien a signé une lettre d'intention pour l'acquisition d'une participation au niveau des projets pour l'investissement potentiel d'une somme totale de 50 M\$ canadiens, à la suite de la clôture de l'acquisition des actifs en exploitation.

De plus, Innergex a obtenu l'engagement d'un fonds d'infrastructures français pour un financement de €10 millions par dette subordonnée au niveau de ses filiales françaises nouvellement créées pour l'acquisition.

« Avec l'apport en capital de nos partenaires structuré au niveau des actifs, nous bonifions le rendement pour nos actionnaires tout en optimisant la structure d'investissement. Cette structure financière combinée au placement privé d'actions ordinaires permet à Innergex de sécuriser les fonds nécessaires pour compléter la transaction » affirme M. Jean Trudel, chef de la direction des investissements.

PLACEMENT PRIVÉ D' ACTIONS ORDINAIRES D'INNERGEX

Pour financer l'acquisition, Innergex annonce aussi que trois entités affiliées au Mouvement Desjardins ont convenu de souscrire collectivement à un placement privé de 3 888 750 actions ordinaires d'Innergex à un prix de 12,8576 \$ par action, pour un produit brut de 50 M\$ canadiens. Cette somme sera souscrite au moment de la clôture de l'acquisition des projets en exploitation.

L'émission d'actions ordinaires aux termes de ce placement privé est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires d'usage des autorités en valeurs mobilières pertinentes, y compris le TSX. De plus, les actions ordinaires émises aux termes du placement privé seront assujetties à une période de restriction à la revente de quatre mois à compter de leur émission prévue par la loi.

DÉTAILS SUR L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ENTRE INNERGEX, S.E.M. ET DRC

Les firmes françaises S.E.M. et DRC ont convenu de travailler en exclusivité avec Innergex pour une période de 5 ans afin de poursuivre le développement d'un portefeuille comprenant plus de 100 MW développés par S.E.M au cours des dernières années et auxquels pourraient éventuellement s'ajouter d'autres projets. Tout projet identifié et développé par S.E.M et DRC appartiendra exclusivement à Innergex.

Cette entente permet à Innergex d'allier sa connaissance technique et financière en plus de partager son savoir-faire au niveau du développement de projets éoliens avec deux acteurs du développement de projets éoliens reconnus et expérimentés en France.

BÉNÉFICES DE LA TRANSACTION POUR INNERGEX

- Première étape de l'implantation d'Innergex en Europe;
- Hausse immédiate de la puissance installée brute de 1 232 MW à 1 319 MW;
- Augmentation de la puissance brute en développement de 297 MW à 341 MW;
- Augmentation des flux de trésorerie disponibles par action;

Conférence téléphonique et webdiffusion lundi 21 mars 2016 à 11 h HAE

La Société tiendra une conférence téléphonique et webdiffusion le lundi 21 mars à 11 h HAE. M. Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex, M. Jean Trudel, chef de la direction des investissements et M. Jean Perron, chef de la direction financière, présenteront les détails de l'acquisition et du placement privé d'actions ordinaires.

Date et heure : lundi 21 mars 2016, 11 h HAE

Numéros de téléphone : 1 888 231-8191 / 1 647 427-7450

Webdiffusion : <http://bit.ly/1S8M412>

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 35 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 716 MW (puissance brute de 1 232 MW), dont 28 centrales hydroélectriques, six parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans quatre projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 187 MW (puissance brute de 297 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 3 280 MW (puissance brute de 3 530 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un attrayant rendement ajusté au risque, et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par celles-ci, et est donc susceptible de ne pas être comparable à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que cet indicateur est important, car il offre à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités et facilite la comparaison des résultats pour différentes périodes. Les références au BAIIA ajusté dans ce communiqué visent les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les lecteurs sont avisés que cette mesure ne doit pas être considérée comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective, laquelle se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Elle exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué. Elle comprend de l'information financière prospective, telle que la production d'électricité, les produits et le BAIIA ajusté, afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel de l'acquisition et du placement privé. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la *Notice annuelle* de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : le défaut de conclure les transactions; la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie; sa capacité à accéder à des ressources en capital suffisantes; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les fluctuations des taux de changes; la croissance et le développement des marchés étrangers; les fluctuations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; la capacité de développer de nouvelles installations; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; le défaut d'exécution des principales contreparties; la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition; la capacité d'intégrer les installations acquises; et le défaut de réaliser les avantages de cette acquisition.

L'information prospective dans ce communiqué est basée sur certaines principales hypothèses formulées par la Société. Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses

Principaux risques et principales incertitudes

Production, produits et BAIIA ajusté prévus

Pour chaque installation, la Société détermine une **production moyenne à long terme (PMLT)** d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation, fondée sur plusieurs facteurs qui incluent, sans s'y limiter, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, les régimes de vent ou l'ensoleillement historiques, la technologie des turbines ou des panneaux solaires, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée. Ensuite, la Société détermine **les produits annuels** prévus pour chaque installation en multipliant sa PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation. Ensuite, la Société détermine le résultat opérationnel annuel (le **BAIIA ajusté du portefeuille**) en soustrayant des produits estimés les charges d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers et des redevances; à l'exception des charges d'entretien, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation.

Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'énergie connexe

Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires

Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues

Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité

Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent

Variations des frais liés aux permis d'utilisation de l'eau et aux droits de propriété foncière

Charges d'entretien imprévues

Taux d'inflation moins élevé que prévu

Flux de trésorerie disponibles et Ratio de distribution prévus

La Société estime les Flux de trésorerie disponibles comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation prévus, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien prévues et nettes des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, les dividendes déclarés sur les actions privilégiées et la portion des Flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, plus les entrées de trésorerie perçues par Harrison Hydro L.P. pour des services de transmission devant être fournis à d'autres installations détenues par la Société tout au long de leur contrat d'achat d'électricité. Elle effectue d'autres ajustements correspondant aux entrées ou aux sorties de trésorerie qui ne sont pas représentatives de la capacité de génération de trésorerie à long terme de la Société, tels que le rajout des coûts de transaction liés à des acquisitions (qui sont financés au moment de l'acquisition) et le rajout des pertes ou le retrait des gains réalisés sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur les dettes liées aux projets.

Un BAIIA ajusté inférieur aux attentes en raison des risques et incertitudes mentionnés ci-dessus, ainsi que de charges liées aux projets potentiels plus élevées que prévu

Des coûts de projets supérieurs aux attentes en raison de l'exécution par les contreparties et de retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets

Risques réglementaires et politiques

Disponibilité du financement et fluctuations des taux d'intérêt

Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures

Charges d'entretien imprévues

Déclaration de dividendes à la discrétion du conseil d'administration

Clôture prévue de l'acquisition, du placement privé et des investissements par un régime de retraite canadien et par un fonds d'infrastructure français

La Société estime de façon raisonnable l'accomplissement et le respect de toutes les conditions de clôture à l'intérieur des délais, le fait qu'aucun droit de résiliation n'ait été exercé et que les approbations gouvernementales devraient être obtenues. La lettre d'intention signée ainsi que l'engagement du fonds d'infrastructure français constituent les principales hypothèses sur lesquelles se base la Société concernant les investissements projetés par un régime de retraite canadien et un fonds d'infrastructure français.

Disponibilité des capitaux

Risques réglementaires et politiques

Exécution des contreparties

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables et valides, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Martine Benmouyal
Conseillère principale, Communications
450 928-2550, poste 335
mbenmouyal@innnergex.com

www.innnergex.com